

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 15

Votants 18

**N° D029\_FINANCES : Budget Plage\_ compte  
Administratif**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 mars 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

**Présents (15) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine

**Absent (0) :**

**Excusés (3) :** CHEVALLAY Patrice, pouvoir à TRINCAT Christophe  
PAUTHIER Marie-Françoise, pouvoir à DUCRET Marie-Claire,  
VEZIN Pascale, pouvoir à PODEVIN Christian

**Votants (18)**

Mme Florine WIART rappelle que le compte de gestion (dressé par le Trésorier) et le compte administratif (réalisé par l'ordonnateur, à savoir le Maire) doivent être identiques. Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 7 410.33 € en exploitation et 42 862.71€ en investissement, soit un résultat de l'exercice de 50 273.04 €.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire accompagné du compte de gestion du Receveur.

Considérant que Monsieur Bruno GILLET a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024, les finances de la Commune de Saint-Paul-en-Chablais, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du Budget Plage 2024.

Propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires (hors restes à réaliser)

BUDGET PLAGE 2024		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
Résultat de l'Exercice 2024	A	36 933.15	44 343.48	7 410.33
Excédent de Fonctionnement reporté de N - 1			21 741.42	21 741.42
<b>FONCTIONNEMENT : RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>B</b>	<b>36 933.15</b>	<b>66 084.90</b>	<b>29 151.75</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
Résultat de l'Exercice 2024	C	22 281.29	65 144.00	42 862.71
Solde d'exécution reporté de N - 1			95 425.00	95 425.00
<b>INVESTISSEMENT : RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>D</b>	<b>22 281.29</b>	<b>160 569.00</b>	<b>138 287.71</b>
<b>Restes à Réaliser à reporter en N + 1</b>				
<b>TOTAL GENERAL BUDGET PLAGE</b>				
<b>TOTAL RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>A + C</b>	<b>59 214.44</b>	<b>109 487.48</b>	<b>50 273.04</b>
<b>TOTAL RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>B + D</b>	<b>59 214.44</b>	<b>226 653.90</b>	<b>167 439.46</b>

Le Maire s'étant retiré afin de ne pas prendre part à la délibération ni au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

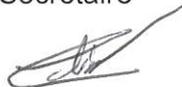
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 du budget plage définitivement closes et les crédits annulés.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire  
Bruno GILLET

